



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 mai 2026

La Camargue ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la souveraineté énergétique de la France

Quinze organisations, réseaux d'espaces protégés, associations nationales de protection de la nature et gestionnaires d'aires protégées, appellent l'État à renoncer au projet de ligne aérienne très haute tension qui traverserait la Camargue, la Crau et la Terre d'Argence et à réaffirmer la vocation environnementale de la Camargue.

Alors que le ministère de l'Énergie a lancé le 13 mai 2026 l'instruction de la déclaration d'utilité publique d'une ligne électrique aérienne de 400 kV, les organisations signataires alertent sur la multiplication des projets d'infrastructures menaçant ces territoires, dénoncent un déficit démocratique, et appellent solennellement l'État à revoir sa position.

Un patrimoine naturel d'importance internationale sous pression

Le delta du Rhône constitue l'une des zones humides les plus vastes et diversifiées d'Europe. Située dans un couloir migratoire majeur, au cœur du « triangle d'or de la biodiversité » formé avec la Crau et les Alpilles, la Camargue concentre aujourd'hui le plus grand nombre d'outils de protection du territoire français : sites Ramsar, Réserve de Biosphère UNESCO, sites Natura 2000, Parc Naturel Régional, réserves naturelles, Grand Site de France...

Pourtant, la Camargue et la Crau subissent des pressions fortes et croissantes. La réindustrialisation et la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos-Berre vont générer des besoins supplémentaires en électricité qui devraient être principalement couverts par une nouvelle ligne aérienne très haute tension de 400 KV qui traverserait ces territoires sur 65 km. S'y ajoutent des projets de pipelines d'hydrogène à travers la Crau, un projet autoroutier menaçant les rares tourbières du nord de la Camargue, un projet de pont au cœur du delta et des parcs éoliens offshore susceptibles d'affecter de nombreux oiseaux migrateurs. Pris isolément, chacun de ces projets soulève des inquiétudes. Ensemble, leurs impacts cumulés pourraient fragmenter les habitats, fragiliser les dynamiques biologiques et hydrologiques, accroître les risques pour les populations locales et mettre à mal la culture et l'économie de ce territoire comme la vocation environnementale de la Camargue.

Un déficit démocratique préoccupant

Lors du débat organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2025, une opposition forte à la ligne THT aérienne a été exprimée. Une contre-proposition enfouie, jugée crédible par une expertise indépendante mandatée par l'État, a été élaborée et est soutenue par les élus de l'ensemble des communes concernées entre Jonquières et Fos, ainsi que par un grand nombre d'acteurs, dont de nombreux agriculteurs. Malgré cela, le ministère de l'Énergie a lancé le 13 mai 2026 l'instruction de la déclaration d'utilité publique de la ligne aérienne, ignorant les recommandations de la CNDP et les voix des acteurs locaux.

Si les défis sont bien réels, les réponses ne sauraient opposer économie et environnement, transition énergétique et patrimoine écologique.

Les quinze organisations signataires lancent un appel solennel à l'Etat

Les organisations signataires de cet appel, très préoccupées par les développements en cours et les menaces qu'ils représentent pour un joyau dont la valeur naturelle et culturelle est reconnue internationalement, affirment que :

- La transition énergétique et la décarbonation de l'industrie ne doivent pas se faire au détriment la transition écologique, et doivent pleinement intégrer les notions de sobriété énergétique, foncière et hydrique, ainsi que l'approche « Une seule santé ».
- Les aires protégées ne peuvent être des variables d'ajustement des politiques de souveraineté énergétique ou d'aménagement du territoire ;
- Accepter de tels aménagements et leurs impacts cumulés en Camargue et en Crau, malgré les multiples statuts de protection et labels attachés à ces territoires représenterait un précédent inacceptable. Cela reviendrait à entériner implicitement qu'aucun espace naturel protégé français ne soit réellement protégé.

Alors que nous célébrons cette année les 50 ans de la loi fondatrice de 1976 sur la protection de la nature ainsi que les 10 ans de la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, alors que le gouvernement s'apprête à finaliser et soumettre à la Commission européenne son plan national « Agir pour restaurer la nature », les signataires appellent l'Etat à :

A l'échelle du delta du Rhône :

- Réaffirmer la vocation environnementale de la Camargue au même titre qu'il a affirmé la vocation industrielle et logistique de la zone de Fos-Berre, et agir en conséquence,
- Abandonner le projet de ligne THT aérienne qui traverserait la Camargue, la Crau et la terre d'Argence, et développer, en concertation, une solution alternative qui ne soit pas aérienne.

A l'échelle nationale :

- Réaffirmer qu'une nature préservée et fonctionnelle est un atout stratégique de la France et une garantie de résilience face au changement climatique, en conséquence de quoi les espaces naturels protégés doivent être respectés dans leurs périmètres et objets.
- Assurer la compatibilité de tout nouveau projet d'aménagement avec les objectifs des divers espaces protégés présents sur les territoires concernés ou susceptibles d'être affectés par ces aménagements,
- Être garant des processus de participation et de la pleine prise en considération des faits scientifiquement établis comme des connaissances, avis et propositions des acteurs des territoires concernés par les projets d'aménagement.

SIGNATAIRES

Comité français de l'UICN - Fédération des conservatoires d'espaces naturels - Forum des gestionnaires d'aires marines protégées - France Nature Environnement - Groupe d'étude des tourbières - Ligue pour la protection des oiseaux - MAB France - Ramsar France - Réseau des grands sites de France - Réserves Naturelles de France - Rivages de France - Société nationale de protection de la nature - Syndicat mixte de Camargue gardoise - Tour du Valat - WWF France

CONTACT PRESSE :

Ramsar France - Denis BERLEMONT – Tel : 07 80 99 74 82 / 05 46 82 12 34

En pièce jointe : Texte de l'appel solennel à l'Etat.